



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 25 juin 2015

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 16-06/15 /Cab/Com

Communiqué

La SIGUY

Le conseil d'administration de la SIGUY s'est réuni ce jour, alors que le bailleur social est actuellement en phase de redressement.

Plusieurs sujets importants figuraient à l'ordre du jour :

Un nouveau président a été élu. L'article 25 des statuts de la SIGUY disposant : «*Le président doit être âgé de moins de 65 ans. Lorsqu'au cours de son mandat, cette limite d'âge est atteinte, il est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions prévues au présent article* », et Mme Marie-Thérèse MOREL ayant l'âge de 65 ans, il a été procédé à son remplacement. M. Georges-Michel PHINERA-HORTH, président de la CAF de la Guyane, ayant présenté sa candidature, il a été élu à l'unanimité président du Conseil d'administration.

Afin de consolider les bases financières de la SIGUY, acteur majeur du logement social en Guyane, le conseil d'administration a décidé de solliciter une revalorisation modérée des loyers sous-évalués. Celle-ci sera amortie par la hausse mécanique des prestations sociales (allocations logement), ce qui limitera l'impact sur les bénéficiaires aux revenus modestes.

Les administrateurs ont constaté que les premiers efforts d'amélioration de la gestion locative avaient porté leur fruit avec, notamment, une diminution du taux de vacance. Les recommandations de l'audit organisationnel ont été approuvées : elles visent à adapter l'organisation du bailleur pour le rendre plus efficace et renforcer les compétences au sein de ses services afin de lui permettre de mettre en œuvre le plan de redressement approuvé par les actionnaires.